

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2025 A 20H30

A 20h00, présentation des vœux de la municipalité aux agents communaux.

Chacun des 10 agents a reçu une corbeille garnie de la part de la commune. Les corbeilles ont été confectionnées par la boulangerie de Saint Julien de Civry.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX -

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX - Armand BRIGAUD à Magali MATHIEU

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine DUCERF

Date de convocation : Lundi 20 janvier 2025

Date affichage : Lundi 20 janvier 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 13 décembre 2024, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Projet 2025 : demande de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le logement communal au-dessus du salon de coiffure :

N° 1-2025 : Dans le cadre de la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure, afin de répondre à une demande locale et favoriser la venue de jeunes travailleurs, apprentis ou stagiaires sur la commune, le Conseil Municipal adopte le projet présenté et accepte de solliciter le soutien financier par des demandes de subventions auprès :

- de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025.

11 Voix pour

2/ Projet 2025 : demande du FAIR (Fonds d'Aide à l'Investissement Rural) pour le logement communal au-dessus du salon de coiffure :

N° 2-2025 : Dans le cadre de la réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure, afin de répondre à une demande locale sur la commune, le Conseil Municipal adopte le projet présenté et accepte de solliciter le soutien financier par des demandes de subventions auprès :

- de la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2025.

11 Voix pour

3/ Subvention pour voyage scolaire des élèves du RPI :

N° 3-2025 : Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de Madame la Directrice du RPI des Bords de l'Arconce. Une classe découverte est organisée pour l'ensemble des élèves du RPI. 27 enfants domiciliés à Saint Julien de Civry sont concernés (10 maternelles et 17 primaires).

Le budget prévisionnel est présenté pour un montant total de 10 159 € pour les 59 enfants concernés du RPI.

Le CCAS avait délibéré le 24 juin 2020 pour une aide de 10€ /jour de voyage /enfant soit :

- 10 maternelles x 2jours x 10 € = 200 €
- 17 primaires x 3 jours x 10 € = 510 €.

Le conseil municipal, après échanges, décide de verser une aide de 1 000 €.

11 Voix pour

4/ Tarifs au 1^{er} février 2025 des enveloppes préaffranchies vendues en régie à l'agence postale communale :

No 4-2025 : Le Maire, explique que les enveloppes personnalisées à l'effigie de la commune sont en vente à l'agence postale communale. Les encaissements de la vente se font par une régie.

Le prix de vente actuellement est :

* 5 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 6.50 €

* 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 13.00 €

Ce prix doit être revu à la hausse pour s'aligner sur le tarif de la Poste au 1er février 2025 :

* 5 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 7.50 €

* 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 15.00 €

11 Voix pour

5/ Suppression d'un emploi au 1^{er} janvier 2025 :

No 5-2025 : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, qu'il a reçu un courrier le 23 décembre 2024 de Madame Louise AVIDOR l'informant de son départ à la retraite le 1^{er} janvier 2025.

Son emploi sera retiré du tableau des emplois 2025.

11 Voix pour

6/ Répartition des charges d'électricité sur le site multiservice :

No 6-2025 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que le compteur électrique au nom de la commune installé à la Médiagora comptabilise les flux de chauffage et eau chaude des 2 logements, de la boulangerie et de la Médiagora.

La dernière régularisation date du départ de Laurent et Edith CARLIER des 2 logements le 20 novembre 2023.

Il convient donc de procéder à la régularisation des charges de chauffage et de sanitaire eau chaude, et d'entretien de Pompes à Chaleur des locataires et de la boulangerie BOURCIER, pour la période du 21 novembre 2023 au 10 décembre 2024.

Didier ROUX explique que des compteurs individuels sur chaque pompe à chaleur permettent d'effectuer des relevés. Ces relevés sont rapprochés des factures Edf au nom de la commune pour vérification.

Il est procédé aussi à la régularisation de l'entretien des pompes à Chaleur.

Après calculs, il s'avère que les régularisations seront les suivantes :

- les locataires de la boulangerie verseront à la commune 14.75 €
- le locataire du grand logement a versé à la commune 167.01 € en trop
- la locataire du petit logement a versé à la commune 71.20 € en trop

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-janvier :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Zones à énergies renouvelables (ZAER) :

Une première phase de cette démarche a été réalisée en janvier 2024. Elle a permis d'identifier plus de 3 000 ZAER en Saône et Loire.

Le comité régional de l'énergie (CRE) a décidé de lancer une seconde phase qui se clôturera le 15 mars 2025.

3/ Clocher église :

Deux devis sont présentés au conseil municipal. Ils comprennent l'échafaudage, la réfection du clocher et la rénovation du coq.

Le devis de l'entreprise GEVAUDAN Ludovic est choisi par 9 voix pour et 2 abstentions.

4/ Remplacement de l'agent technique :

Didier ROUX présente les différents CV déposés à la mairie.

Des candidats seront convoqués le 1^{er} février 2025, à partir 10 h 00.

5/ Cimetière : Portail et Epitaphe :

Le point avait été repoussé au dernier conseil municipal pour collecte d'éléments complémentaires.

Monsieur le maire a rencontré l'entreprise JUNIER le 20 décembre dernier pour discuter du prix. La discussion n'a pour le moment pas abouti. Un autre devis va être demandé.

6/ Cantine scolaire :

Monsieur le Maire a pu joindre la commune de Chassigny sous Dun dont la cantine est gérée par la commune et l'association.

Il est décidé de créer une commission dont les missions seront de rechercher le ou la cuisinière, de budgéter le poste, d'inventorier le matériel de cuisine à remettre en état ou à le remplacer.

7/ PLUi :

La commission s'est réunie le vendredi 10 janvier à la mairie pour étudier le changement de destination de certains bâtiments. Une quinzaine de bâtiments ont été recensés.

Des réunions publiques de concertation auront lieu :

Jeu­di 30 jan­vier à 17h à Palinges (salle Mille Club), jeu­di 30 jan­vier à 20h à Saint Yan (salle socioculturelle), jeu­di 6 fé­vrier à 18h à Saint Bonnet de Joux (Salle des fêtes), ven­dredi 7 fé­vrier à 17h30 à Digo­in (Salle de Vigny) et jeu­di 13 fé­vrier à 18h à Charolles (Salle du Bailliage).

8/ Budget 2025 : Projets

Il est signalé que le copieur acheté en décembre 2015 pour 2 000 € HT ne sera plus en contrat de maintenance à partir du 31 03 2025. Il conviendra de prévoir de le remplacer.

9/ Taxe de séjour 2024 :

Le montant perçu est 5 001 €.

10/ Compte rendu du conseil communautaire du 16 décembre 2024 :

Patrice MAILY donne les informations sur le budget de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

11/ Logement au-dessus du salon de coiffure :

Une première réunion de travail est fixée au vendredi 31 janvier à 14h30 à la mairie.

12/ Redevance Performance Système Assainissement pour l'année 2025 :

Une nouvelle redevance a été mise en place par l'Agence de l'Eau sur la performance des réseaux d'assainissement.

Cette redevance sera facturée directement aux collectivités par l'Agence de l'Eau. Et les communes pourront décider de refacturer les montants aux usagers au moyen d'un prix au m3.

13/ schéma directeur du vélo.

Un arceau va être demandé pour le site multiservice.

Questions diverses :

1/ Liberté Egalité Fraternité :

Il faut définir le lieu où l'on peut fixer la devise de la France.

2/ Borne à incendie : Terre Noire :

Un devis de la SAUR est présenté au conseil municipal pour son remplacement pour un montant de 2 079.10 € HT. Le conseil diffère la décision

La séance ordinaire du vendredi 24 janvier 2025 est levée à 00h08.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 20 février 2025 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Valérie AUPECLE

Serge BERTILLOT

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX

Armand BRIGAUD à Magali MATHIEU